

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE D'ALLAINVILLE
AUX- BOIS



DÉPARTEMENT
DES YVELINES



ARRONDISSEMENT
DE RAMBOUILLET



CANTON
DE RAMBOUILLET

ARRETE MUNICIPAL
N ° 14 - 2022
D u 07/07/ 2022

Le Maire d'Allainville aux bois

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213,6 ;

VU le code rural, et notamment les articles L 161.5 et D 161.10 ; VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 110.1, R 110.2, R411.5, R 411.8, R 411.25 à R 411.28, R 412.29 à R 412.33, R 413.1, R 414.14, R 417.6 ;

VU le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L113.1 et R 113.1 ;

VU l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ;

VU l'instruction interministérielle de la signalisation routière (Livre I) approuvée par arrêtés interministériels du 7 juin 1977 modifié et modifiée par les arrêtés interministériels des 6 novembre 1992, 8 avril et 31 juillet 2002.

VU la demande de la société FGC de Ballainvilliers (91160)

ARRETE

ARTICLE 1 : création d'une tranchée de 735 ml sur la terre et 10 ml sur la chaussée pour poser 2/3 PVC 0 45/60 une chambre L2C.

Nature des travaux

Interventions sur chaussée avec stationnement de deux véhicules pour permettre la création du déploiement de la fibre.

À compter du 7 juillet 2022 jusqu'au 7 Août 2022

ARTICLE 2 : La signalisation par feux tricolore sera réalisée et mis en place par l'entreprise FGC

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise FGC de Ballainvilliers, celle-ci aura la charge de la surveillance et du maintien de ces signalisations.

Durant toute la période des travaux. Cette signalisation devra être conforme aux dispositions alors En vigueur et qui, actuellement sont celles édictées par l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié par les textes subséquents et par l'instruction interministérielle sur la signalisation Routière livre 1-8ieme partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992.

COPIE POMPIERS
 GENDARMERIE
 LA POSTE
 SICTOM
 LES RIVERAINS

A Allainville-aux-bois, le 7 juillet 2022

Le maire, Gilles QUINTON



Création d'un réseau neuf de **ml** au total :

- ⇒ Tranchée de ml en micro rive
- ⇒ Tranchée Tradi de ml en TN
- ⇒ Tranchée Tradi de ml sous chaussée
- ⇒ Pose de 2 chambres type 1xL2T / 1xL2C TDF
- ⇒ Pose de 2 fourreaux PVC Ø 60mm entre Appui-Ch FT et Ch SAT TDF
- ⇒ Pose de 3 pvc Ø45 entre les ch TDF
- ⇒ Remontée Aéro-sout sur l'appui ERDF
- ⇒ Cause : **CÂBLE ENTÉRÉ**





